Etablissement Français du Sang
Préavis de grève

M Frédéric PACOUD
Président
Etablissement Français du Sang
20 avenue 93218 La Plaine Saint Denis

Paris, le 6 novembre 2026

Par email accusé de réception

Ref : BV/20261106

Objet : Préavis de grève

Contact :
Benoît LEMERCIER
Et
Frédéric DIDELOT
Délégués syndicaux
centraux EFS
☎ 06.87.37.58.57
☎ 06.88.41.80.46

Monsieur le Président,

La CFDT de l'Etablissement Français du Sang a décidé d'une journée d'action dans le cadre de l'ambition plasma et ses activités associées ainsi que de la révision des classifications et des rémunérations. Dans ce contexte, la fédération CFDT Santé-Sociaux dépose un préavis de grève national pour l'ensemble des personnels de l'établissement.

Du mercredi 25 novembre 2026 - 20h00 au vendredi 27 novembre 2026 - 8h00

La CFDT demande :
1- Une révision des classifications et des rémunérations à la hauteur de l'exigence de nos métiers et équilibrée sur l'ensemble des personnels.
2- L'ouverture des négociations sur la mobilité dans les régions où la CFDT a fait des demandes
3- L'arrêt du déploiement à marche forcée du projet « Ambition Plasma » et sa corrélation avec les capacités du LFB à le fractionner ;
4- La garantie que le développement de la collecte ne se fasse pas au détriment de la santé et des conditions de travail des salariés. Avec notamment :
- Le respect strict du cadre méthodologique en 10 points avant toute modification d'amplitude ou tout élargissement horaire en CSE régional (justification par les taux de remplissage réels, mise à jour préalable du DUERP et du PAPRIPACT, consultation réelle des équipes, garantie d'effectifs recrutés et formés avant déploiement, plafonnement des horaires atypiques, droit à l'expérimentation et au retour en arrière) ;
- L'arrêt des planifications d'une durée comprise entre 5h30 et 6h ;
- Planifier les personnels en amont de l'ouverture des MDD aux donneurs et après le départ du dernier donneur ;
- Planifier et organiser les pauses et les coupures ;

- L'arrêt immédiat de la généralisation de la tenue conjointe de l'accueil et de la collation et/ou de l'EPD par un même salarié ;
5- Ne pas augmenter le nombre de samedis et de dimanches travaillés par personne dans les services de préparation ;
6- Des garanties d'effectifs suffisants et réellement formés dans tous les services (Prélèvement, Préparation, Logistique) afin d'assurer la sécurité transfusionnelle, le respect des accords et une réelle conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle.
7- La mise en œuvre immédiate des engagements pris aux points 7.1 et 7.2 du protocole de fin de conflit de juillet 2025 (échange et état des lieux objectif sur l'organisation des collectes mobiles et en MDD, indicateurs de planification).
8- La mise en œuvre immédiate des engagements pris au point 7.4 Travail de nuit du protocole de fin de conflit de juillet 2025 – « La direction propose aux OSR de reprendre les échanges sur la santé au travail et le cadre juridique du travail de nuit dans un objectif d'harmonisation et d'amélioration des conditions de travail prévues au PAPRIPACT » ;

Pendant la durée du préavis, la CFDT participera à toute négociation qu'il vous conviendra d'ouvrir, conformément aux termes de l'article L2512-2 du Code du Travail sur l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique et de définir les conditions d'un service minimum sans assignation abusive.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Evelyne RESCANIERES
Secrétaire Générale